



## RÈGLEMENTS, POLITIQUES ET PROCÉDURES

### RÈGLES FINANCIÈRES

Adoptées par le Conseil d'administration  
Le 15 mai 2011

## 1. Principes directeurs

---

L'objectif visé par l'établissement de règles financières est de statuer sur certains revenus potentiels de l'Association du hockey mineur de Sainte-Julie inc. (ci-après nommée AHM) mais aussi sur certaines dépenses qu'elle doit engager afin d'opérationnaliser ses activités.

Conséquemment, l'AHM se positionne dans ce document sur les règles qu'elle entend appliquer en regard aux annulations potentielles d'inscriptions, de camps de mise en forme ou de sélection BB-CC, qui constituent, des pertes de revenus potentiels.

Les règles financières permettent également de prendre position à l'égard du soutien financier qu'elle entend offrir aux équipes afin de leur permettre de se constituer un fond d'équipe et ainsi de réaliser différents activités en cours d'année, par exemple, l'achat de tournois.

Dans le cas de certaines dépenses attribuables aux membres, des allocations forfaitaires sont souhaitables dans le but d'alléger la gestion financière de l'AHM. Pour toutes les autres dépenses encourues par l'AHM, et non stipulées dans le présent document, elles sont sujettes à la *Politique relative à la gestion des achats*.

De plus, le présent document traite de la position prise par l'AHM à l'égard des règles en ce qui a trait à l'ouverture des comptes bancaires des équipes ainsi que sur les modalités applicables lors de support financier obtenu via l'obtention d'une commandite.

Ainsi, les présentes règles financières sont établies en fonction de la capacité financière de l'AHM.

## 2. Tarification relative aux inscriptions <sup>1</sup>

---

Catégorie	Tarifs (ABC)	Frais supplémentaires (BB-CC)	Tarifs (AA)
Pré-novice	250 \$ <sup>2</sup>	N/A	N/A
Novice	375 \$ <sup>3</sup>	N/A	N/A
Atome	350 \$	150 \$	N/A
Peewee	375 \$	200 \$	À déterminer
Bantam	425 \$	200 \$	À déterminer
Midget	430 \$	200\$	À déterminer
Junior	400 \$	N/A	N/A

- <sup>1</sup> Les frais d'inscriptions exclus tous les autres frais engagés par les équipes tels la réalisation de tournois ou de toutes autres activités.
- <sup>2</sup> Les frais d'inscriptions inclus le paiement de 3 festivals.
- <sup>3</sup> Les frais d'inscriptions inclus le paiement de 2 tournois.

## 3. Tarification relative aux camps BB-CC et mise en forme

---

- Frais d'inscription au camp de sélection BB-CC - 50.00\$.
- Frais d'inscription au camp mise en forme – 25.00\$.

#### **4. Modalités de paiement**

---

- Le montant total de la facture peut être acquitté en 2 versements : l'un lors de l'inscription et l'autre daté du 1<sup>er</sup> septembre. Les 2 chèques devront être joints au formulaire d'inscription afin que l'inscription soit considérée.
- Une inscription est confirmée qu'au moment de l'encaissement du premier chèque.
- Un rabais de 25\$ par enfant est alloué à partir du 2e enfant inscrit.
- Des frais de 25\$ seront exigés pour tout chèque sans provision (N.S.F.)

#### **5. Règles d'annulation des inscriptions**

---

Toute demande d'annulation devra être effectuée par écrit et acheminée au Registraire.

- 100% de la facture est remboursable dans les 10 jours suivant l'inscription.
- Avant le 31 août – remboursement de 75 % des frais d'inscription.
- Entre le 1er et le 30 septembre – remboursement de 50 % des frais d'inscription.
- Après le 30 septembre – aucun remboursement.

Le Conseil d'administration pourra étudier toute demande de remboursement pour des raisons exceptionnelles (ex : raison médicale sous présentation d'un billet médical).

Pour les joueurs retenus après la sélection AA, AAA ou à l'Espoir, le remboursement des frais d'inscription au camp de sélection BB-CC est automatique.

## 6. Montant forfaitaire alloué aux équipes

---

Comme chaque équipe a la responsabilité de réaliser différents tournois, l'AHM leur verse un montant forfaitaire de 500\$ afin de les supporter à constituer un fond d'équipe. Aucun autre montant ne sera versé et il sera de la responsabilité de chaque équipe de constituer son fond en fonction des dépenses qu'elle entend encourir.

Le gérant de l'équipe devra compléter le formulaire disponible à cet effet sur le site de l'AHM au [www.ahmstejulie.ca](http://www.ahmstejulie.ca), et l'acheminer au Trésorier afin qu'il émette le chèque selon les données fournies.

Pour les équipes des catégories pré-novice et novice, l'allocation sera versée au directeur de la catégorie car il a la responsabilité de réserver les tournois.

Pour les équipes de la catégorie Atome, le montant sera déductible du coût du tournoi Atome de Sainte-Julie, tournoi auquel la catégorie a l'obligation de participer.

## 7. Allocation aux arbitres

---

<b>Catégorie</b>	<b>Allocations (ABC)</b>	<b>Allocations (BB-CC)</b>
Novice	15.00 C 12.00 L	N/A
Atome	16.00 C 12.00 L	20.00 C 16.00 L
Peewee	18.00 C 15.00 L	23.00 C 18.00 L
Bantam	24.00 C 20.00 L	26.00 C 21.00 L
Midget	30.00 C 26.00 L	32.00 C 27.00 L
Junior	35.00 C 30.00 L	N/A

## 8. Allocations aux marqueurs

---

Catégorie	Allocations (ABC)	Allocations (BB-CC)
Novice	10.00	N/A
Atome	10.00	12.00
Peewee	12.00	14.00
Bantam	15.00	16.00
Midget	17.00	18.00
Junior	20.00	18.00

## 9. Allocation aux membres du Conseil d'administration

---

Membres	Allocations <sup>2</sup>
Président	1250 \$ + frais mensuels du cellulaire
Secrétaire	250 \$
Vice-président	750 \$
Trésorier	250 \$
Gouverneur simple ou double lettre	750 \$ + frais mensuels du cellulaire pour les mois d'août et de septembre
Directeur discipline	250 \$
Directeur des équipements	250 \$
Directeur de catégorie	250\$
Directeur des glaces	4000 \$

- <sup>2</sup> Cette allocation constitue un montant forfaitaire global pour l'année en cours. Il englobe les frais de déplacements, de cellulaire, de repas, de papeterie ou de toutes autres frais à titre de dépenses reliées à la tâche du bénévole à titre de membre du Conseil d'administration. Seuls les frais de dépenses et de repas pour les réunions officielles de Hockey Richelieu et la Ligue Élite Richelieu seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

## 10. Allocation à d'autres membres

---

<b>Membres</b>	<b>Allocations</b>
Arbitre en chef	1500 \$ + frais mensuels du cellulaire pour les mois d'août et de septembre
Responsable des marqueurs et arbitres	5 % de la masse salariale
Registraire	1000 \$

## 11. Comptes bancaires des équipes

---

L'AHM n'engage plus aucun frais pour l'ouverture ou la fermeture d'un compte bancaire auprès d'une institution financière. Comme le gérant a la responsabilité de produire un bilan financier aux membres de son équipe, il est désormais possible aux équipes d'utiliser leur compte personnel. L'équipe peut toutefois décider d'ouvrir un compte bancaire au nom de l'équipe et s'engage à en assumer tous les frais. L'AHM n'assume aucune responsabilité à cet effet.

## 12. Commandite

---

Lorsqu'une équipe reçoit une commandite, la règle suivante doit être suivie :

- Le commanditaire doit faire le chèque à l'ordre de l'AHM ;
- Le chèque est déposé au compte de l'AHM qui s'engage à émettre un autre chèque à l'attention de l'équipe commanditée. Toutefois, l'AHM se réserve le droit d'émettre le chèque quelques jours après l'encaissement afin de s'assurer qu'il n'est pas sans provision. Dans le cas où le chèque est sans provision, des frais de 25\$ seront exigés au Commanditaire.

- L'AHM remet au commanditaire une lettre certifiant la commandite avec le numéro d'enregistrement de l'association.

### **13. Politiques, règlements, résolutions ou dispositions antérieures**

---

Les présentes règles financières abrogent et remplacent toute politique, règlement, résolution ou disposition antérieure adopté par le Conseil d'administration ou tout autre Comité sur l'objet traité dans ce texte.